

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS D'ANGOULEME

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| <u>Personne physique</u> | |
| Nom | Prénom..... |
| Profession Libérale : | |
| Adresse professionnelle | |
| Ville : | Téléphone pro : |
| Téléphone perso | Email :@..... |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| <u>Personne morale</u> | |
| Raison sociale | |
| Forme juridique | N° SIREN |
| Adresse professionnelle | |
| Ville : | |
| Téléphone | Email@..... |

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays d'Angoulême s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

En raison de la modification des statuts, l'adhésion à la CPTS Pays D'Angoulême se décline de la manière suivante :

- **Collège 1** : Membres actifs : Professionnels de santé libéraux, personnes physiques, (réglementés par le code de la santé publique) et les personnes morales suivantes : ESP, ESS, MSP, pharmacies, CDS, laboratoires d'analyses médicales...
- **Collège 2** : Structures médico-sociales et établissements de santé réglementés par le code de la santé publique (Hôpitaux, Cliniques, EHPAD, SSIAD, HAD)
- **Collège 3** : Institutions et collectivités (Communes, agglomération etc)
- **Collège 4** : Membres associés (acteurs de santé non réglementés par le Code de la santé publique tels que les ostéopathes, chiropracteurs, psychologues et les autres professions annexes de soins ou de prévention)
- **Collège 5** : Usagers / associations de patients (Représentants d'associations agréées de patients, usagers) et étudiants en santé
- **Collège 6** : Personnes qualifiées telles que définies dans le règlement intérieur

Montant de la cotisation annuelle :

- **10 €** (Personnes physiques collège 1 et 4)
- **50 €** (Personnes morales collège 1)
- **Gratuite** (collèges 2,3,5 et 6)

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : **CPTS Pays d'Angoulême**, domiciliée 2 Avenue de Montbron 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC au sein du :

- Collège 1 (Membres actifs)
- Collège 1 (Personnes morales)
- Collège 2
- Collège 3
- Collège 4
- Collège 5
- Collège 6

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts. J'ai pris note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due jusqu'à la fin de l'année en cours.

Payable par chèque ou virement bancaire (entourer la mention utile)
à l'ordre de : CPTS Pays d'Angoulême

Fait àLe

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)

| |
|---------------------|
| Mention RGPD |
|---------------------|

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, téléphone, profession, structures d'exercice. Pour les structures est demandé en plus la raison sociale le SIREN et la forme juridique.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers, hormis à la CPAM qui doit avoir accès à la liste succincte des adhérents (nom prénom profession). Ainsi les membres du Conseil d'Administration ont accès à la liste des adhérents via la plateforme Ohme (CRM de l'association).

Responsable du traitement : le secrétaire de la CPTS, la direction de la CPTS, et l'assistante de direction.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la direction de la CPTS ou du bureau.

Vos données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

Ce bulletin est à envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@cpts-pays-dangouleme.fr ou remis lors de la prochaine assemblée générale.